

Sainte-Foy, le 11 avril 1983.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-FOY

RÈGLEMENT 2605

(amendant l'article 1.5.3. du règlement de zonage # 1401 dans le but d'agrandir la zone résidentielle RB-37 à même une partie de la zone RX-1 de manière à y inclure une partie du lot 4-4-4 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy (Quartier Pointe Sainte-Foy, rue Léonard et boulevard Versant-Nord).

Il est proposé par le conseiller

Jacques Fleury;

Et résolu que le règlement 2605 est et soit adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit:

1. l'article 1.5.3. du règlement de zonage # 1401 est amendé en ajoutant le paragraphe suivant:

"La zone résidentielle RB-37 est agrandie à même une partie de la zone RX-1 de manière à y inclure une partie du lot 4-4-4 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy".

Le plan faisant partie intégrante du règlement de zonage # 1401 est donc corrigé en conséquence, suivant les indications apparaissant sur les plans ci-annexés.

2. Toutes les autres dispositions du règlement de zonage # 1401 demeurent et s'appliquent en les adaptant en autant qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

conformément à la Loi.

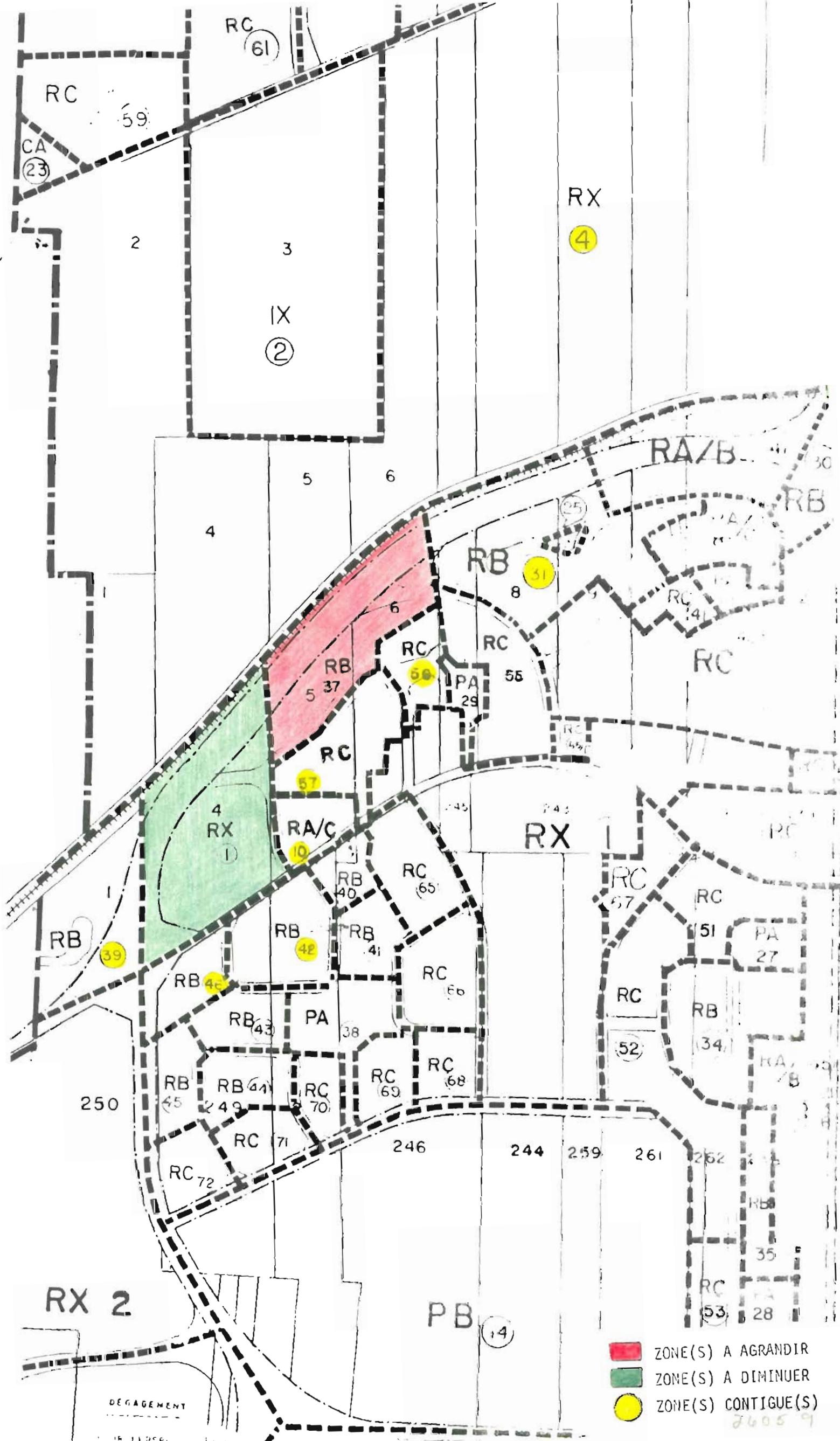
Et le présent règlement entre en vigueur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Allard', written in a cursive style.

Claude Allard,
Président du Conseil.

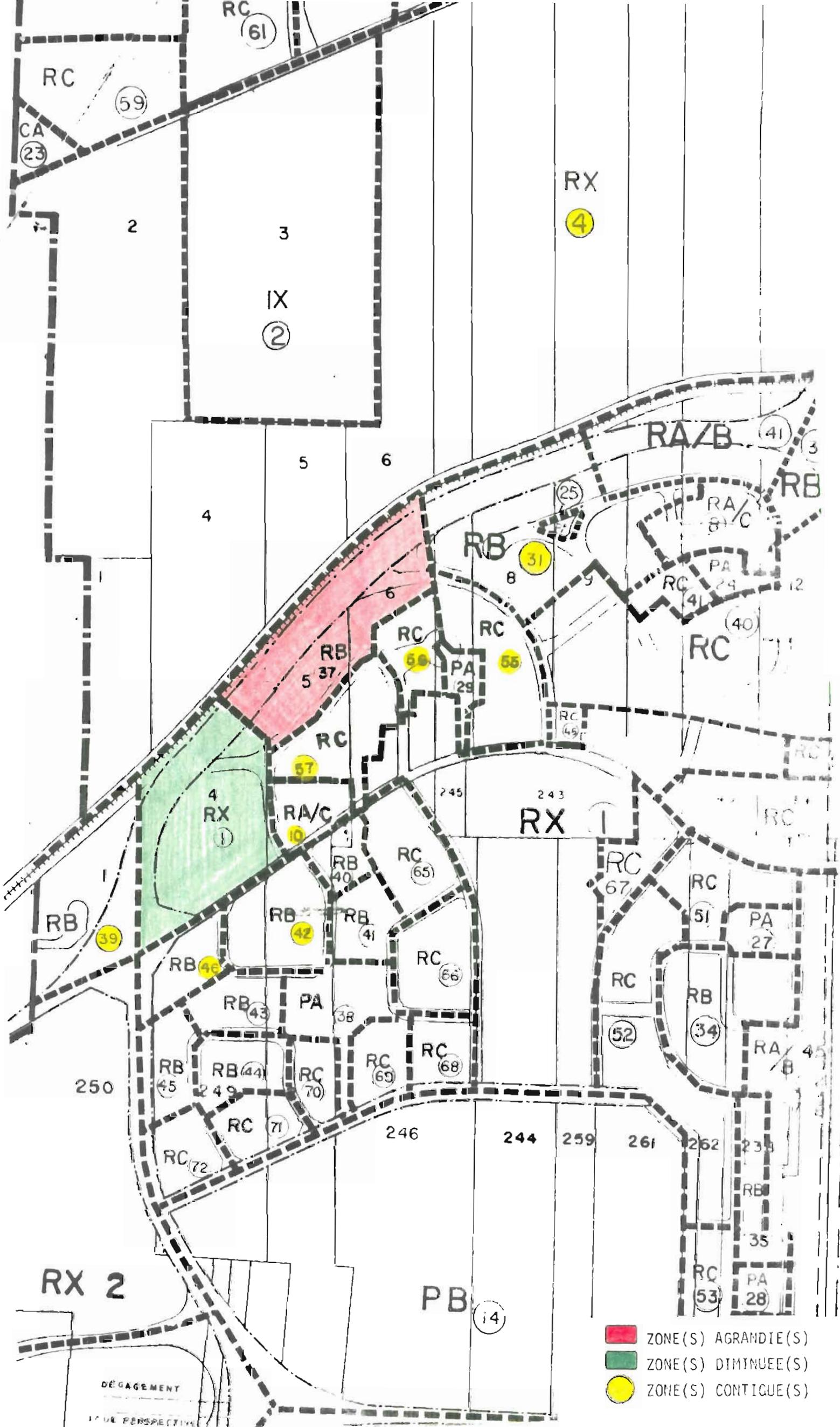
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Morrow', written in a cursive style.

Jean-Pierre Morrow,
Assistant-greffier.



- ZONE(S) A AGRANDIR
- ZONE(S) A DIMINUER
- ZONE(S) CONTIGUE(S)

26059



- ZONE(S) AGRANDIE(S)
- ZONE(S) DIMINUEE(S)
- ZONE(S) CONTIGUE(S)

PROMULGATION

REGLEMENT NO.: "2605"

AVIS-PROMULGATION

Le 11 avril 1983, le Conseil a adopté le règlement numéro 2605 amendant l'article 1.5.3. du règlement de zonage 1401 dans le but d'agrandir la zone résidentielle RB-37 à même une partie de la zone RX-1 de manière à y inclure une partie du lot 4-4-4 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy (Quartier Pointe Sainte-Foy, rue Léonard et boulevard Versant Nord).

Ce règlement a été approuvé lors de la période d'enregistrement tenue les 25 et 26 mai 1983.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau des Archives de la Ville.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Sainte-Foy le 27 mai 1983.

RENÉ DAMPHOUSSE,
greffier de la Ville.

JE CERTIFIE QUE CET AVIS A ETE PUBLIE DANS L'APPEL LE 31 MAI 1983

ET AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL DE VILLE LE 27 MAI 1983 CONFORMEMENT

A LA LOI

 . RENE DAMPHOUSSE, GREFFIER.